



Transition Ecologique,
Développement Durable,
Environnement,
Biodiversité,
Technologies Vertes,

Energie, Climat, Transports,
Infrastructures,
Risques Naturels,
Risques Technologiques,
Equipement, Logement,

Urbanisme,
Aménagement du Territoire,
Solidarité entre les
Territoires,
Renouvellement Urbain, Mer

Formation spécialisée ministérielle
santé/sécurité/conditions de travail

Décrypt-inFO

Formation spécialisée santé sécurité et conditions de travail ministérielle du 5 octobre 2023

#2 : une formation spécialisée d'attente

Retrouve la déclaration préalable de Force Ouvrière en fin de document

En résumé

- L'ensemble des organisations syndicales demandent à ce que les points prévus sur la prévention des risques routiers et sur le baromètre social soient reportés.
- Sur le point **prévention des risques routiers**, l'ensemble des OS ne comprend pas la présentation de ce point en instance alors que le travail commun n'est pas terminé.
- Sur le **baromètre social**, les OS refusent de jouer à nouveau au débriefing à chaud d'un document remis le jour J. Mais cela n'empêchera pas FO de faire sa propre analyse en temps voulu et surtout d'exposer la réalité de ce baromètre.
- **Mayotte** : nos agents sont mobilisés à différents titres, FO interpelle sur leurs conditions de travail. Le SG confirme être en liens étroits avec le DEAL et vérifier que les moyens ne manquent pas pour assurer les missions et s'assurer qu'il n'y ait aucun problème RH.
- **Patrouilleur Jeanne Barret** : la problématique d'hydrogène sulfuré est en cours d'expertise, par contre moins d'éléments sur la panne moteur - « la sécurité à bord n'est pas en cause » (dixit DGAMPA) peut-on le croire ?
- **SPC** : le SG prend le point d'alerte soulevé par FO
- **Immobilier et espaces de travail** : un comité de suivi SPSI sous l'angle conditions de travail va être mis en place avec les membres de la formation spécialisée. 2 axes : la performance énergétique et

les nouveaux modes de travail avec l'expérimentation de l'open-space et du flexi-office. FO souligne les méfaits de ces nouveaux modes.

- **Marché voyagiste** : en cours de renouvellement et cela n'a pas l'air simple...

Pour aller plus loin :

Tableau des accidents graves, mortels et des suicides

Nous ne reviendrons pas sur le décompte fait lors de la première FS de ce mandat reflétant **une réelle dégradation de la santé des agents du pôle ministériel**.

Pour rappel, FO souhaiterait que les résultats des commissions d'enquête ne soient pas simplement recensés ici, mais transparaissent également clairement dans le plan d'action annuel ministériel.

A l'analyse des chiffres et situations remontés, certains éléments sont soulevés par FO:

- un sujet sur le départ en retraite et l'incertitude en découlant sur le niveau de pension
- une alerte sur les violences externes dont le nombre et la gravité semblent s'intensifier : le DRH confirme que le même phénomène a été constaté sur l'ensemble des agents publics et que le ministre de la Fonction Publique s'en est saisi avec des mesures à venir sur le dépôt de plainte et l'élargissement de la protection fonctionnelle

Projet de plan ministériel de prévention renforcé des risques liés aux interventions sous circulation des agents des DIR

Point finalement non traité, cependant voici quelques éléments.

Lors de la précédente séance, l'administration a présenté les rapports d'inspection commandés qui avaient pour **objectifs** :

- De s'assurer que les **instructions existantes** sont bien appliquées ;
- De **capitaliser les expériences** de chaque DIR en prévention ;
- De prospection et éventuellement, de **proposer de nouvelles mesures de prévention**.

A la suite de cette présentation partielle, l'administration s'était engagée à initier un travail sur de nouvelles mesures de prévention en concertation et après avoir partagé les rapports finalisés.

Mais l'administration a voulu aller trop vite et a souhaité mettre au débat de l'instance un plan déjà ficelé.

Suite à 2 groupes de travail, l'administration a compris qu'elle ne pouvait avancer seule avec le plan initialement proposé et le sujet prévu initialement pour avis est désormais pour information en attendant la réunion du 3^e groupe de travail.

Lors des deux premiers groupes de travail et lors des prochains, FO a fait les demandes suivantes :

- Des mesures concrètes et quantifiables
- Des moyens en face de chaque action
- Des indicateurs clairs de suivi : pourcentage de diminution des accidents, le pourcentage d'agents formés à capodes, le pourcentage des usagers équipés de boîtiers sécurité routière, ainsi que le pourcentage d'usagers ayant suivi un rappel du code de la route.
- Une évaluation de l'application de l'instruction, qui était l'objectif de la commande initiale
- FO dénonce le fait que l'administration souhaiterait se dédouaner en rejetant totalement la faute sur les usagers, alors que celle-ci lors d'une précédente réunion s'était engagée à ne pas le faire.
- FO dénonce le recours grandissant à des apprentis sur les métiers d'exploitation qui interrogent sur la professionnalisation sur ces métiers dangereux
- FO dénonce la mise en place de sanctions disciplinaires exemplaires pour les agents présentant des lacunes sur leurs acquis théoriques et les mises en œuvre pratiques des mesures de sécurité ou encore la radiation du tableau d'astreinte alors même que les formations n'ont pas eu lieu ; les agents n'ont pas à porter la responsabilité des défauts de l'administration
- FO exige la mise en place de formations en cohérence avec le terrain.
- FO demande la promotion à titre posthume pour les agents d'exploitation décédés en service.
- FO demande la bonification du service actif à 25%.

Présentation des résultats du baromètre social ministériel 2023

Sujet reporté

Travaux de l'ANSES portant sur l'exposition des personnels aux pollutions du trafic routier

Force Ouvrière prend acte du report du rendu de cette étude.

Mais le problème n'est pas tant la durée de l'étude que l'absence de partage avec les membres de cette instance qui en sont pourtant les premiers demandeurs (cette étude est issue d'une motion des membres du CHSCT-M de mars 2020).

Alors même que nous avons demandé de nombreuses fois d'être intégrés à la démarche, par une présentation de la méthode et par une éventuelle audition, nous apprenons aujourd'hui que les représentants du personnel demandeurs de l'étude ne sont même pas prévus dans les auditions.

La situation serait comique si la demande n'avait pas été formulée dans cette instance.

Nous réitérons la demande d'être intégrés à la démarche et ce, avant remise du rapport final.

Le SG n'imposera rien à l'ANSES. Les représentants prennent acte et feront eux-mêmes les démarches.

Déclaration préalable

Questions concrètes justifiant des réponses concrètes et immédiates !

Monsieur le président,
Mesdames et messieurs les membres de la formation spécialisée ministérielle,
Chers camarades,

Cette formation spécialisée sera un peu particulière, comme un point d'étape, des entrants, pour lancer les prochaines réunions qui nous amèneront à rentrer dans le concret dans les mois à venir pour en sortir des plans de prévention et des mesures fort attendues par nos collègues et mandants.

Aussi, nous ne nous attarderons pas sur les sujets de l'ordre du jour sauf à dire que ceux-ci contribuent à la réflexion globale et que chaque sujet répond à d'autres, en particulier sur l'attractivité.

Nous souhaitons plutôt en introduction de cette séance vous alerter sur plusieurs sujets qui peinent à remonter dans les circuits normaux et qui s'inscrivent tout à fait dans les attentions que nous vous avions fait remonter lors de la précédente séance et dont les thématiques sont tout aussi variées que les sujets portés par nos ministères :

- la première attention est sur la situation à Mayotte, et pas seulement la situation globale pour laquelle le ministère est évidemment engagé mais pour nos collègues qui justement tentent de résoudre les différents sujets et dont les conditions de travail sont fortement dégradées et, si l'on en croit la course contre la montre qui s'engage dans les prochaines semaines, n'iront pas en s'améliorant
- la deuxième attention est sur le sujet « Mer » que nous évoquons souvent et sur lequel nous manquons cruellement de retours. Et pourtant des sujets il y en a avec par exemple un patrouilleur nommé « Jeanne BARRET » dans un état d'insécurité alarmant et dont la résolution globale des problèmes peine à sortir mettant en danger l'équipage et les autres usagers ;

- la troisième est issue de la mise à jour de la note technique du 18 janvier 2023 relative à la production opérationnelle de la vigilance crues qui impose désormais, dans certaines conditions de fournir des bulletins spéciaux à 6h et 22h (bulletins ajoutés qui n'existaient pas). Cette nouvelle consigne impose de revoir l'organisation du travail des SPC et interroge sur les conditions de travail, le respect des garanties minimales, dont les temps de repos et sur la comptabilisation du temps de travail y compris sur l'astreinte.

Sur ces sujets, nous attendons des retours formels et une prise en compte.

Nous vous remercions.